

## **Réunion du Conseil municipal** **20 février 2017**

L'an deux mille dix sept, le 20 février, à 18h30

Le Conseil municipal de Criteuil la Magdeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERE Michel, Maire.

**Présents:** 10

**Secrétaire de séance :** Christophe Guindet

---

### **1. Approbation du Compte-rendu du 12 janvier 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Compte rendu des réunions des Adjointes et Conseillers :**

- Francis Desmortier : Réunion SIAH Bassin du Né en présence d'un cabinet consultant de Lyon pour établir un état des lieux du Bassin du Né.
- Cécile Jullien et Florence Savin : Réunion de conseil d'école : remerciements de l'école de Criteuil pour la réactivité des différents agents communaux.
- Florence Savin : Réunion Inspection Académique pour la carte scolaire. Baisse des élèves scolarisés en Charente malgré un protocole de ruralité signé en septembre 2016 (pour 3 ans) pour maintenir la population scolaire.

### **3. Relation avec la Grand Cognac Communauté d'Agglomération**

Suite à l'élection du président et Vices Présidents le 19 janvier 2017, Grand Cognac Communauté d'Agglomération démarre doucement.

### **4. Présentation et analyse de la convention avec Mutualia**

Après étude de la convention, le conseil municipal décide de revoir certains articles de la convention et de l'envoyer aux juristes de l'AMF pour avis.

### **5. Délibération modification des statuts du SIAH du Bassin du Né**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de modification des statuts du SIAH du bassin du Né approuvé par délibération du comité syndical du SIAH du bassin du Né du 8 décembre 2016.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 crée et affecte la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc communal au 1er janvier 2018. Elle sera ensuite transférée directement à l'EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP) dont elle est membre. Le transfert ou la délégation de la compétence GEMAPI des EPCI-FP à des syndicats mixtes est préconisé pour un exercice pertinent à l'échelle hydrographique du bassin versant.

Dans ce contexte, il est nécessaire de faire évoluer le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né en Syndicat Mixte au 1er janvier 2018. L'adaptation des statuts quant au reclassement des compétences est donc nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211.17 du CGCT « le conseil municipal des communes de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du Comité syndical du SIAH du bassin du Né pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification statutaire telle que présentée ;

## **6 . Désignation d'un commissaire pour la Commission Intercommunal des Impôts Indirects de Grand Cognac.**

Monsieur le Maire explique au Conseil que L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Composée du président ou d'un vice-président d'agglomération, et de onze membres titulaires et onze membres suppléants, elle se substitue aux commissions communales des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers, et les établissements industriels.

La désignation des commissaires de la CIID relève du directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par les communes et soumise à l'approbation du conseil communautaire.

C'est pourquoi le conseil municipal doit désigner un contribuable titulaire et un contribuable suppléant de notre commune.

Madame Monique Parra-Richen est désignée commissaire titulaire et Monsieur Christophe Savin est proposé pour être commissaire suppléant.

## **7 . Délégation Droit de Prémption Urbain aux communes:**

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a délibéré en date du 2 février 2017 pour déléguer le Droit de Prémption Urbain (DPU) à la commune de Criteuil la Magdeleine sur les parcelles C 155, 156, 157, 451, et F 350 et 354 de sa Carte communale ;

Afin de bénéficier de cette délégation, le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter cette délégation du DPU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la délégation du Droit de Prémption Urbain dans les conditions fixées par le Conseil communautaire de Grand Cognac .

## **8 . Projets Investissement 2017:**

<i><b>NATURE DES DEPENSES</b></i>	<i><b>MONTANT EN EUROS</b></i>
maîtrise d'œuvre Église	53 381,62
Rénovation Bâtiments communaux	23 000,00
Matériel agent d'entretien	1 000,00
Auvent bâtiment communal	500,00
Matériel informatique école	1 032,00
Matériel informatique mairie	800,00
Réparation chaudière mairie	Devis à demander
Jeux extérieurs parc restaurant	Devis à demander
Réparation portail école	Devis à demander

## **9 . Point sur l'Eglise:**

Le Maire explique au Conseil qu'un courrier a été envoyé à Mr Leblanc, architecte en charge de la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Église, pour ré-envisager les possibilités d'un nouveau phasage en restant dans l'enveloppe prévisionnelle. Une réunion est prévue le 23 février 2017 à 14 heures en présence de Mme

Sabouraud de l'ATD16, de Mr Lepkowski (CAUE), et de Mr Leblanc Architecte du Cabinet Architecture Patrimoine.

#### **10 . La Source:**

Une première réunion de commission doit avoir lieu le vendredi 17 mars à 11 heures. Florence, Patricia, Monique, Christophe et Lætitia se réunissent pour élaborer le journal communal. Cécile propose de s'occuper des corrections.

#### **11 . Alerte Citoyens :**

Dispositif en place depuis un mois, pour informer gratuitement les habitants de Citeuil, d'une alerte ou événement sur la commune. Les personnes doivent s'inscrire à la mairie.

#### **12 . Informations et questions diverses :**

- Demander un devis pour la réparation de la chaudière de la mairie à Clément Carrara.